



**Syndicat mixte de gestion
du Parc naturel régional des Ardennes**

**Travaux d'aménagement sous les emprises de lignes électriques
pour la préservation des milieux naturels et des paysages
dans le massif de l'Ardenne**

**Bordereau des Prix Unitaires
(B.P.U.)**

**Procédure adaptée, en application de l'article
27 du décret n°2016-360
du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

TRANCHE FERME

- Vireux-Wallerand

Commune de Vireux-Wallerand : Lignes « Chooz – Lonny » n°1 et 2						
Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
La fourniture de plants de fruitiers (Hauteur = 60/80cm en racines nues) :						
70 plants de pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>)						
30 plants de poirier commun (<i>Pyrus pyraeaster</i>)						
La plantation en potets "travaillées"						
La fourniture et la pose de protection individuelle : gaine en grillage plastique à petites mailles (< 3mm) de 2m de hauteur (avec 2 tuteurs)						

Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
Création de trois mares (surface maximale de 15 à 25 m ² , profondeur maximale de 1m, pente inférieure à 20%, hétérogénéité du fond)						

Total HT	
Total TTC	

Commune de Vireux-Wallerand : Ligne « Chooz - Haybes – Vireux » de 63kV						
Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
La fourniture de plants de fruitiers (Hauteur = 60/80cm en racines nues) :						
25 plants de pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>)						
10 plants de poirier commun (<i>Pyrus pyraeaster</i>)						
La plantation en potets "semi-travaillées"						
La fourniture et la pose de protection individuelle : gaine en grillage plastique à petites mailles (< 3mm) de 2m de hauteur (avec 2 tuteurs)						

Total HT	
Total TTC	

• **Revin**

Commune de Revin : Ligne « Chooz – Les Mazures » n°1 de 225kV						
Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
"Griffage" avant plantation en zones 1 et 8 (surface ≈ 2 050 m ²)						

Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
La fourniture de plants (Hauteur = 40/60 cm en racines nues) :						
70 plants de prunelier (<i>Prunus spinosa</i>)						
405 plants de noisetier (<i>Corylus avellana</i>)						
200 plants de bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)						
160 plants de viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)						
275 plants de sureau à grappes (<i>Sambucus racemosa</i>)						
140 plants de sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)						
220 plants d'aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>)						
La plantation en potets "semi-travaillées"						
La fourniture et la pose de protection individuelle : laine de mouton						

Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
La fourniture de plants de fruitiers (Hauteur = 60/80 cm en racines nues) :						
40 plants de pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>)						
La plantation en potets "semi-travaillées"						
La fourniture et la pose de protection individuelle : gaine en grillage plastique à petites mailles (< 3mm) de 2m de hauteur (avec 2 tuteurs)						

Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
Création de trois mares (surface maximale de 15 à 25m ² , profondeur maximale de 1m, pente inférieure à 20%, hétérogénéité du fond)						
Réalisation d'étrepage (4 zones, surface maximale de chaque zone : 5 à 10 m ²)						

Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
Étalement des "tas de terre" en zone 7						
Décompactage du sol (herse ou engin équivalent) en zones 2, 6 et 7 (surface ≈ 2 hectares)						
Ensemencement manuel en zones 2 et 7 (surface ≈ 1,3 hectares à raison de 5kg/ha pour 2/3 de graines de genêt et 1/3 de graines d'ajonc)						

Total HT	
Total TTC	

Commune de Revin : Ligne « Haybes – Revin » n°1 de 63kV						
Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
La fourniture de plants de fruitiers (Hauteur = 60/80 cm en racines nues) :						
130 plants de pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>)						
70 plants de poirier commun (<i>Pyrus pyraster</i>)						
40 plants de poirier à feuilles en cœur (<i>Pyrus cordata</i>)						
La plantation en potets "semi-travaillées"						
La fourniture et la pose de protection individuelle : gaine en grillage plastique à petites mailles (< 3mm) de 2m de hauteur (avec 2 tuteurs)						

Total HT	
Total TTC	

• **Sécheval**

Commune de Sécheval : Ligne « Achènes – Lonny » n°1 de 400kV (portée 21-22) / ligne « Chooz B – Lonny » n°2 de 400kV (ouvrage en double circuit)						
Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
Girobroyage de la zone (surface ≈ 9 000 m ²)						
Décompactage du sol (herse ou engin équivalent) (surface ≈ 5 300 m ²)						
Ensemencement manuel (surface ≈ 5 300 m ² à raison de 5kg/ha de graines de genêt)						

Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
Création d'une mare (surface maximale de 15 à 25m ² , profondeur maximale de 1m, pente inférieure à 20%, hétérogénéité du fond)						

Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
La fourniture de plants (Hauteur = 40/60 cm en racines nues) :						
14 plants de prunelier (<i>Prunus spinosa</i>)						
35 plants de noisetier (<i>Corylus avellana</i>)						
35 plants de bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)						
14 plants de viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)						
21 plants de sureau à grappes (<i>Sambucus racemosa</i>)						
21 plants de sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)						
La plantation en potets "semi-travaillées"						
La fourniture et la pose de protection individuelle : laine de mouton						

Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
La fourniture de plants de fruitiers (Hauteur = 60/80 cm en racines nues) :						
42 plants de pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>)						
18 plants de poirier commun (<i>Pyrus pyraster</i>)						
La plantation en potets "semi-travaillées"						
La fourniture et la pose de protection individuelle : gaine en grillage plastique à petites mailles (< 3mm) de 2m de hauteur (avec 2 tuteurs)						

Total HT	
Total TTC	

- **Les Mazures**

Commune de Les Mazures : Ligne « La Mal Campée – Revin » n°1 de 63kV						
Désignation	Unité	Qté	P.unit	Prix HT	TVA	Prix TTC
Girobroyage de la zone (surface ≈ 1,2 hectares)						
Décompactage du sol (herse ou engin équivalent) (surface ≈ 1,2 hectares)						
Ensemencement manuel (surface ≈ 1,2 hectares à raison de 5kg/ha de graines de genêt)						

Total HT	
Total TTC	

TRANCHE OPTIONNELLE 1

		Prix total HT	Prix total TTC
Revin (Ligne « Chooz – Les Mazures » n°1 de 225kV)	Recouvrement des graines de genêt et d'ajonc après semis (surface ≈ 1,3 ha)		

TRANCHE OPTIONNELLE 2

		Prix total HT	Prix total TTC
Les Mazures (Ligne « La Mal Campée – Revin » n°1 de 63kV)	Recouvrement des graines de genêt après semis (surface ≈ 1,2 ha)		

TRANCHE OPTIONNELLE 3

		Prix total HT	Prix total TTC
Sécheval (Ligne « Achènes – Lonny » n°1 de 400kV)	Recouvrement des graines de genêt après semis (surface ≈ 5 300 m ²)		